


DEPARTEMENT DE LA CORREZE



SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE
EXERCICE 2020**

	Rédaction	Gaëlle JAFFRES
	Relecture et validation	Lucie GOHIN

Envoyé en préfecture le 15/10/2021
Reçu en préfecture le 15/10/2021
Affiché le
ID : 019-200070597-20211006-D2021_064_E-DE

SOMMAIRE

I	PREAMBULE.....	4
II	CARACTERISATION GENERALE DU SERVICE.....	5
II.1	PRESENTATION DU PERIMETRE	5
II.2	CONTRAT.....	6
II.3	PRESTATIONS DU DELEGATAIRE	8
II.4	LES OUVRAGES	9
II.5	LE RESEAU.....	11
II.5.1	<i>Linéaire.....</i>	11
II.5.2	<i>Branchements.....</i>	11
II.5.3	<i>Compteurs.....</i>	12
II.5.4	<i>Recherche de fuites.....</i>	13
II.6	QUALITE DE L'EAU	13
II.7	ABONNES ET VOLUMES	14
II.7.1	<i>Abonnés et nombre d'habitants desservis.....</i>	14
II.7.2	<i>Bilan hydraulique du service.....</i>	14
II.7.3	<i>Volumes mis en distribution et volumes consommés autorisés.....</i>	15
II.7.4	<i>Focus sur les volumes non comptabilisés</i>	16
III	PERFORMANCE DU SERVICE	17
III.1	PERFORMANCE DU RESEAU	17
III.1.1	<i>Rendement.....</i>	17
III.1.2	<i>Indice linéaire de consommation (ILC).....</i>	17
III.1.3	<i>Indice linéaire de perte (ILP).....</i>	18
III.1.4	<i>Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC).....</i>	18
III.1.5	<i>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale</i>	19
III.1.6	<i>Renouvellement du réseau.....</i>	20
III.1.7	<i>Propositions d'amélioration pour les réseaux</i>	21
III.1.8	<i>Propositions d'amélioration des ouvrages.....</i>	22
III.2	AUTRES INDICATEURS DESCRIPTIFS ET DE PERFORMANCE	23
III.2.1	<i>Indicateurs de performance.....</i>	23
III.2.2	<i>Indicateurs descriptifs.....</i>	23
III.2.3	<i>Indicateurs exigibles pour les rapports soumis à examen de la CCSP.....</i>	23

IV	TARIFICATION DU SERVICE	25
IV.1	FACTURE TYPE POUR UNE CONSOMMATION DE 120 M ³	25
IV.2	EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU	26
V	COMPTE ANNUEL DE RESULTAT D'EXPLOITATION	28
V	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	29
V.1	MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX ENGAGES PAR LA COLLECTIVITE PENDANT LE DERNIER EXERCICE BUDGETAIRE.....	29
V.2	ETAT DE LA DETTE.....	29
V.3	AMORTISSEMENTS REALISES PAR LA COLLECTIVITE	29
V.4	SURTAXE SYNDICALE.....	29
V.5	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE.....	30
V.6	PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE.....	30
V.7	DESCRIPTIFS ET MONTANT FINANCIERS DES OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE CONDUITES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 1115-1-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.....	31
V.8	MONTANT DES ABANDONS DE CREANCE OU DES VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE	31

I PREAMBULE

Le présent rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) a pour objet de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2020 conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales et à son décret d'application n°2007-675 du 2 mai 2007.

Pour rappel, le RPQS a été créé par l'article 73 de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite « Loi Barnier »). Cet article a été supprimé au profit de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Le Décret n° 95-635 du 6 mai 1995 qui précise le contenu et les modalités de présentation du rapport a été traduit dans les articles D2224-1 à D2224-5 du CGCT.

Il a été complété par le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 (annexes V et VI des articles D2224-1 à D2224-3 du CGCT) qui introduit les indicateurs de performance des services, et par le décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

II CARACTERISATION GENERALE DU SERVICE

II.1 Présentation du périmètre

Créé par arrêté préfectoral du 6 décembre 2016, le syndicat mixte BELLOVIC est issu de la fusion du Syndicat Intercommunal d'Équipement de la Région de Beaulieu, du Syndicat des Eaux Roche de Vic, et du Syndicat BBM Eau. Il détient les compétences Eau Potable, Assainissement Collectif et Voirie Rurale.

Les communes adhérentes au syndicat mixte BELLOVIC sont détaillées ci-dessous. La population indiquée est issue des recensement INSEE de la population totale (population municipale + population comptée à part) :

Commune	2013	2018
Albignac	243	256
Albussac	703	746
Altilac	897	877
Astailac	231	231
Aubazines	925	923
Bassignac le Bas	93	90
Beaulieu-sur-Dordogne	1 220	1 310
Beynat	1 308	1 265
Bilhac	206	252
Branceilles	266	284
Chauffour-sur-Vell	430	425
Chenailler-Mascheix	193	210
Collonges-la-Rouge	502	502
Curemonte	224	217
La Chapelle-aux-Saints	253	281
Lagleygeolle	220	230
Lanteuil	556	510
Le Pescher	288	297
Ligneyrac	325	309
Liourdres	258	255
Lostanges	130	145
Marcillac-la-Croze	186	175
Meysac	1 342	1 318
Menoire	102	125
Neuville	206	198
Noailhac	382	387
Nonards	488	449
Palazinges	129	161
Puy-d'Arnac	284	292
Queyssac-les-Vignes	224	215

Commune	2013	2018
Saillac	210	209
Saint-Bazile-de-Meysac	143	133
Saint-Julien-Maumont	189	160
Sioniac	252	225
Sérilhac	278	276
Tudeils	267	245
CA Bassin de Brive, pour Turenne	823	845
Végennes	171	184
Total	15 147	15 212

Envoyé en préfecture le 15/10/2021

Reçu en préfecture le 15/10/2021

Affiché le

ID : 019-200070597-20211006-D2021_064_E-DE

Article	Engagement	Echéance / Délai																														
6.5.3	Tenue des engagements de rendement ci-dessous :	Annuellement																														
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> <th>2028</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>75%</td> <td>77%</td> <td>77%</td> <td>80%</td> <td>80%</td> <td>80%</td> <td>80%</td> <td>80%</td> <td>80%</td> <td>80%</td> </tr> <tr> <td>0,78</td> <td>0,70</td> <td>0,70</td> <td>0,60</td> <td>0,60</td> <td>0,60</td> <td>0,60</td> <td>0,60</td> <td>0,60</td> <td>0,60</td> </tr> </tbody> </table>		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	75%	77%	77%	80%	80%	80%	80%	80%	80%	80%	0,78	0,70	0,70	0,60	0,60	0,60	0,60	0,60	0,60	0,60
	2019		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028																					
	75%		77%	77%	80%	80%	80%	80%	80%	80%	80%																					
0,78	0,70	0,70	0,60	0,60	0,60	0,60	0,60	0,60	0,60																							
Calcul des indicateurs de performance sur les sous-secteurs : C1 – Secteur Les Quatre Routes (desserte depuis le réservoir de Roche de Vic) C2 – Secteur Lescurotte (desserte depuis le réservoir de Lescurotte) C3 -Secteur La Brauge (desserte depuis le réservoir de La Brauge) C4 – Secteur Rive Gauche SIERB (distribution depuis le départ de l’usine de La Grèze vers la rive gauche du secteur SIERB) C5 : Secteur Station de Mémoire (desserte depuis la station de mémoire) C6 : Secteur Gouttenègre (desserte depuis le départ de l’usine de La Grèze sur le secteur de Gouttenègre)																																
6.7.2	Remplacement des compteurs dans les cas suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Non conformes ou hors de fonctionnement, - Détériorés ; - Inadaptés aux besoins de l'abonné, - Agés de plus de 15 ans. 	Dès que nécessaire																														
6.7.3	Vérification et relevé des compteurs	Annuellement avec une tolérance de 7 jours dans l'intervalle de relevé pour chaque abonné																														
7.2.2	Renouvellement du matériels tournants, accessoires hydrauliques, équipements électromécaniques, électriques et électroniques pour un montant de 186 435 euros (dont 46 605 euros pour les compteurs) actualisé tous les ans.	Annuellement																														
	Compte-rendu des opérations de renouvellement sur l'année n-1																															
8.3	Reversement des redevances/surtaxes à la Collectivité	60 jours après la date contractuelle de facturation																														
8.3.2	Taux d'impayés = 1,5% maximum																															
8.5	Fourniture des tarifs révisés avec le détail du calcul de la formule de variation et le calcul du coefficient applicable au bordereau des prix.	30 jours avant chaque facturation																														
10.3	Reversement de la RODP	1 ^{er} juillet « n » pour l'exercice « n-1 »																														
11.1	Indicateurs techniques et financiers réglementaires	Avant le 31 mai suivant la clôture de l'exercice																														
11.2	Rapport annuel du délégataire	Avant le 1 ^{er} mai																														
11.5	Rapport trimestriel faisant état des points significatifs.	Trimestriellement																														

Envoyé en préfecture le 15/10/2021

Reçu en préfecture le 15/10/2021

Affiché le

ID : 019-200070597-20211006-D2021_064_E-DE

Article	Engagement	Echéance / Délai
12.2	Reversement des frais de contrôle : 1 % du montant HT des recettes d'exploitation	Annuellement
12.4	Participation au Comité exécutif	1 fois par an
	Participation au Comité d'exploitation	1 fois par trimestre
13.1	Dépôt d'une caution de 77 800 euros ou d'une garantie à première demande	Avant Février 2019

II.3 Prestations du délégataire

Les prestations à la charge du délégataire sont les suivantes :

- Gestion du service : fonctionnement, surveillance et entretien des installations, application du règlement de service, astreinte ;
- Gestion des abonnés : accueil des usagers, facturation, traitement des demandes et réclamations ;
- Entretien et maintenance des ouvrages :
 - o Génie civil et bâtiments ;
 - o Équipements électromécaniques, alimentation en énergie électrique, accessoires électriques ;
 - o Systèmes de télégestion, de télésurveillance, de mesure et informatique, accessoires électroniques ;
 - o Canalisations et ouvrages accessoires ;
 - o Branchements et compteurs ;
 - o Espaces verts.
- Renouvellement :
 - o Compteurs abonnés ;
 - o Installations de télégestion et logiciels associés ;
 - o Appareils, équipements et accessoires électromécaniques, électriques, hydrauliques ;
 - o Espaces verts ;
 - o Branchements jusqu'au compteur.

II.4 Les ouvrages

Les ouvrages situés sur le périmètre sont les suivants :

Ouvrages de captage		Ouvrages de reprise, pompage ou de surpression	Débit de pompage (m3/h)	Ouvrages de stockage	Capacité (m3/j)	Ouvrages de stockage	Capacité (m3/j)
Rivière Dordogne Captage Mémoire		Albignac - Chantegril	5	Albussac - BBMEAU	1250	Aubazines - Villières n°2	300
		Altillac – Moulin de Chauvac	14	Albussac – Roche de Vic n°1	1250	Beaulieu – Gouttenègre n°1	300
		Altillac – Les Escures	6	Albussac – Roche de Vic n°2	1250	Altillac – Coursac	150
		Beaulieu - Gouttenègre	50	Altillac – bêche de reprise	300	Beaulieu – Gouttenègre n°2	150
		Beaulieu – Le Battut	10	Altillac – Bichirand	150	Beaulieu – Tour Colomb n°1	75
		Branceilles	25	Altillac – Fontmerle	30	Beaulieu – Tour Colomb n°2	75
		Brivezac – Le Peuch	180	Altillac – Guille Beauvent	30	Beaulieu – Les Estruels	150
		Brivezac - Puychardy	3	Altillac – La Bourelle	100	Beynat - Bourg	300
		Chenailler Mascheix - Laborie	17	Altillac – La rivière Haute	20	Beynat – Espagnagol	150
		Lagleygeolle	1,5	Altillac – Les Escures	400	Beynat – Le perrier	200
		Lanteuil - Auriol	3,5	Altillac – Les Palides	20	Beynat – Le Planchat	200
		Neuville - Sirieux	5	Astailac – Bélair	150	Bilhac – Chantegril	150
		Noailhac - Brousse	10	Aubazines – Bas Service	50	Bilhac - Tartacède	150
		Palazinges -- n°1	5	Aubazines – Haut Service	300	Branceilles	200
		Sioniac – Puy Chaudron	5	Aubazines – Pauliac	200	Brivezac - Bourg	150
		Turenne - Linoire	3	Aubazines - Vérgonzac	150	Chauffard sur Vell - Coquart	150
		Végennes – La Bombe	25	Aubazines - Villières n°1	150	Chenaillers – La Borie	150
						Collonges La Rouge - Puy Boubou	300
						Ouvrages de stockage	Capacité
Ouvrages de production/traitement	Capacité (m3/h)						
Station de la Grèze	550						
Station de Mémoire-La Roderie	50						
Station de Branceilles Combenègre	25						

Envoyé en préfecture le 15/10/2021

Reçu en préfecture le 15/10/2021

Affiché le

ID : 019-200070597-20211006-D2021_064_E-DE

Ouvrages de stockage	Capacité (m3/j)	Ouvrages de stockage	Capacité (m3/j)		(m3/j)
Collonges La Rouge - Bourg	200	Palazinges – le Peuch	200	Nonards – Eau traitée n°1	547
Curemonte – La Berche	300	Palazinges – Puy Redon	300	Nonards – Eau traitée n°2	568
Curemonte - Bourg	200	Puy d'Arnac – Le Roussel	150	Nonards – Pompage	500
Lagleygeolle - Bourg	150	Curemonte - Puy Del Treil	150	Nonards – Eaux sales	253
Lagleygeolle - Brauge	300	Queyssac les Vignes – Durand	150	Beaulieu – Le Battut	2
Lanteuil - Bourg	150	Queyssac les Vignes – Le Pilou	150	Brivezac – Puychardy	1
Noailhac – La Bitarelle	300	Collonges La Rouge – Puy de Vézy	200	Neuville – Syriex	1,5
Le Pescher	200	Saillac – n°1	50	Noailhac - Brousse	30
Le Pescher - Lespinassou	50	Saillac – n°2	100		
Ligneyrac – Le Pommier	300	Saint Julien Maumont	100		
Ligneyrac - Bourg	150	Sérilhac	150		
Sioniac – Beffare	150	Sérilhac – Lescurotte	500		
Liourdres – Le Claux	150	Sérilhac – Rouchamp	300		
Lostanges - Bourg	50	Sioniac – Cantemerle	300		
Lostanges - Andougat	300	Sioniac – Puy Chaudron	500		
Marcillac La Croze	150	Tudeils – Le Verdier	150		
Ménoire – Le Préhaut	150	Turenne - Linoire	200		
Meysac - Pierretailade	500	Végennes – Cruat	150		
Meysac – Le Chauze	150	Branceilles - Combenègre	10		
Neuville - Bourg	150	Brivezac – Le Peuch	300		
Neuville– Salgues	150	Ménoire – Eau Traitée n°1	80		
Nonards – Combejanel	150	Ménoire – Eau Traitée n°2	200		
Nonards – La Garnie	150	Nonards – Chloration	400		

Au total, BELLOVIC dispose d'une prise d'eau en rivière Dordogne, de 3 stations de production, de 17 ouvrages de reprise/surpression et de 90 ouvrages de stockage, d'une capacité globale de 19 665 m³. Il faut noter l'arrêt de la production de la Roderie à Ménoire.

Envoyé en préfecture le 15/10/2021
 Reçu en préfecture le 15/10/2021
 Affiché le
 ID : 019-200070597-20211006-D2021_064_E-DE

II.5 Le réseau

II.5.1 Linéaire

Le linéaire de distribution est de 1 047,501 km.

Entre 2019 et 2020, le linéaire de distribution a augmenté de 0,08%.

Réseau (ml)	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019 / 2020
Longueur du réseau de l'ex SIERB	410 682	406 364	407 313	-		-
Longueur du réseau de l'ex SERDV	636 722	635 805	633 584	-		-
Longueur du réseau total	1 047 404	1 042 169	1 040 897	1 046 643	1 047 501	0,08%

L'exploitant fait état d'extensions du réseau en 2020 à hauteur de 1 535 ml, qui se décomposent comme suit :

- 130 ml à Albignac, à Fleugeat
- 60 ml à Sioniac, au lieu-dit Le Madelbos
- 55 ml à Beynat, pour la maison des associations
- 50 ml à Vegennes, au lieu-dit Fontaine de la Lèbre
- 130 ml à Beaulieu-sur-Dordogne, pour l'éco-lotissement de la Michoune
- 140 ml + 4 branchements à Vegennes, au lieu-dit Betaille
- 240 ml + 2 branchements à Nonards, au lieu-dit Lestrade
- 85 ml à Atillac, au lieu-dit Les Escures
- 100 ml à Atillac, au lieu-dit la Poujade
- 120 ml +2 branchements à Astailac, au lieu-dit Michel
- 60 ml à Sioniac, au lieu-dit La Faurie
- 50 ml à Collonges La Rouge, au lieu-dit Monteil
- 110 ml à Astailac, au lieu-dit Le Soulié
- 60 ml + 5 branchements à Beynat sur la rue du 19 mars 1962
- 60 ml à Puy d'Arnac, au lieu-dit La Combarelle
- 85 ml à Puy d'Arnac, au lieu-dit Cros

II.5.2 Branchements

Le nombre de branchements est de 10 301, soit une augmentation de 0,8% par rapport à 2019 :

Branchements	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019 / 2020
Nombre branchements de l'ex-SIERB	3 963	3 966	4 045	-	-	-
Nombre branchements de l'ex-SERDV	6 106	6 113	6 097	-	-	-
Nombre total de branchements	10 069	10 079	10 142	10 219	10 301	0,8%

On note que l'augmentation des branchements est constante depuis 2017.

Envoyé en préfecture le 15/10/2021

Reçu en préfecture le 15/10/2021

Affiché le

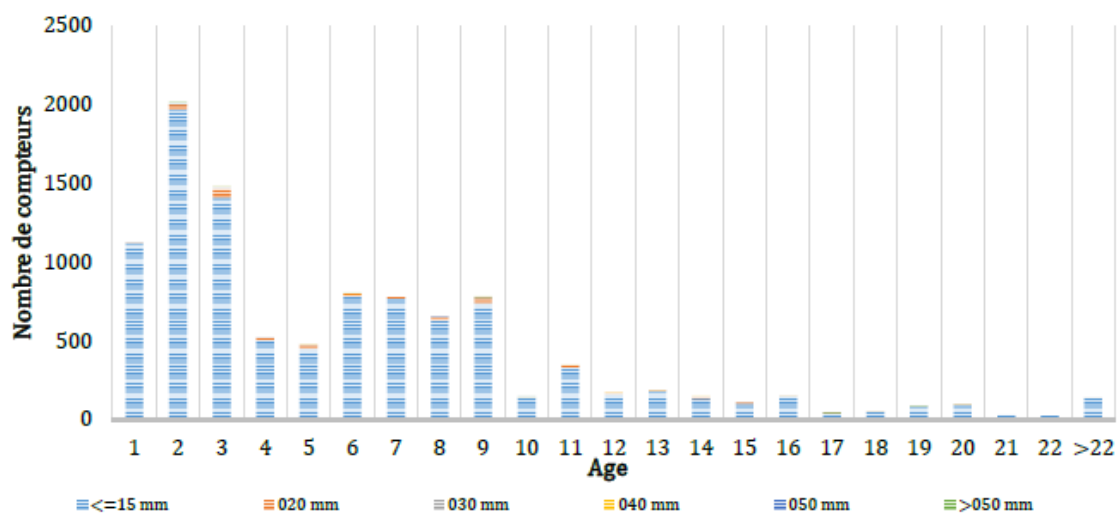
ID : 019-200070597-20211006-D2021_064_E-DE

II.5.3 Compteurs

Le nombre de compteurs est de 10 312 en 2020, dont 1 475 compteurs renouvelés durant l'exercice.

Compteurs	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019 / 2020
Nombre de compteurs de l'ex SIERB	331	214	43			-
Nombre de compteurs remplacés de l'ex-SIERB	3 965	3968	4 046			-
Nombre de compteurs de l'ex-SERDV	125	169	620			-
Nombre de compteurs remplacés de l'ex-SERDV	6 115	6 121	6 104			-
Nombre total de compteurs	10 080	10 089	10 150	10 229	10 312	+0,8%
Nombre total de compteurs remplacés	456	383	663	2 540	1 475	-41,9%
Taux de compteurs remplacés	4,52%	3,80%	6,53%	24,83%	14,30%	-42,4%

Répartition par âge et par diamètre



Envoyé en préfecture le 15/10/2021

Reçu en préfecture le 15/10/2021

Affiché le

ID : 019-200070597-20211006-D2021_064_E-DE

II.5.4 Recherche de fuites

En 2020, 104 fuites sur canalisations et 47 sur branchements ont été identifiées, soit au total 19% de moins qu'en 2019.

Fuites	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019/2020
Linéaire de recherche de fuites de l'ex-SIERB (en km)	109,6	105,5	121,3			-
Nombre de fuites sur canalisations de l'ex-SIERB	55	49	77			-
Nombre de fuites sur branchement de l'ex-SIERB	21	25	24			-
Linéaire de recherche de fuites de l'ex-SERDV (en km)	157,8	145,0	219,0			-
Nombre de fuites sur canalisations de l'ex-SERDV	86	85	74			-
Nombre de fuites sur branchement de l'ex-SERDV	13	15	42			-
Linéaire total de recherche de fuites (en km)	267,4	250,5	340,3	247,8	184,275	-25,6%
Nombre total de fuites sur canalisations	141	134	151	129	104	-19,4%
Nombre total de fuites sur branchement	34	40	66	51	47	-7,8%
% de recherche de fuite	25,5%	24,0%	32,7%	23,7%	17,6%	-25,7%

II.6 Qualité de l'eau

Le taux de conformité de l'eau distribuée pour la microbiologie est bon.

Le taux de conformité physico-chimique est de 100 % en 2020.

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité	2019	2020
Nombre de prélèvement réalisés en vue d'analyses microbiologiques	47	29
Nombre de prélèvements correspondant conformes	47	29
Taux de conformité des analyses pour la microbiologie	100%	100%
Nombre de prélèvement réalisés en vue d'analyses physico-chimiques	59	29
Nombre de prélèvements correspondant conformes	56	29
Taux de conformité des analyses pour la physico-chimie	95%	100%

En 2019, 59 analyses physico chimiques ont été effectuées sur l'eau distribuée, 3 de ces analyses ont révélées des taux de chlorure de vinyle monomère (CVM) au-dessus de la limite de qualité de 0,5 µg/L sur le réseau communal de Chenailler-Mascheix.

En 2020, 29 prélèvements pour analyses bactériologiques et physico-chimiques ont été effectuées, par l'ARS, sur l'eau distribuée. La totalité est revenue conforme, le taux de chlore de la mairie de Bilhac était toutefois inférieur à la référence de qualité le 17 décembre. Une purge et le réajustement de la chloration a réglé ce problème.

Envoyé en préfecture le 15/10/2021

Reçu en préfecture le 15/10/2021

Affiché le

ID : 019-200070597-20211006-D2021_064_E-DE

Une analyse sur l'eau traitée est non conforme pour un dépassement de la limite de qualité de la turbidité (sans explication).

II.7 Abonnés et volumes

II.7.1 Abonnés et nombre d'habitants desservis

Le nombre d'abonnés est de 10 042 en 2020, soit en très légère augmentation par rapport à 2019.

L'estimation du nombre d'habitants desservis est de 15 212 habitants.

Abonnés	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019/2020
Nombre d'abonnés de l'ex-SIERB	3 946	3 946	4 023			
Nombre d'habitants desservis de l'ex-SIERB	5 955	6 246	6 246			
Nombre d'abonnés de l'ex-SERDV	5 949	5 936	5 919			
Nombre d'habitants desservis de l'ex-SERDV	14 179	14 270	14 270			
Nombre total d'abonnés	9 895	9 882	9 942	9 986	10 042	0,56%
Nombre total d'habitants desservis	15 039	15 285	15 285	15 285	15 212	-0,48%

II.7.2 Bilan hydraulique du service

Le tableau ci-dessous présente les volumes transitant dans le réseau depuis 2016 :

	2016	2017	2018	2019	2020	Evol.
Volumes mis en distribution - ex-SIERB (m ³ /an)	493 365	516 639	475 051			
Volumes mis en distribution - ex-SERDV (m ³ /an)	761 489	785 116	798 852			
Volume mis en distribution BELLOVIC (m³/an) :	1 254 854	1 301 755	1 273 903	1 232 154	1 259 478	2,22%
Volumes consommés autorisés - ex-SIERB (m ³ /an)	352 701	354 656	342 322			
Volumes consommés autorisés - ex-SERDV (m ³ /an)	581 981	599 612	600 107			
Volumes consommés autorisés BELLOVIC (m³/an) :	934 682	954 268	942 429	952 458	933 592	-1,98%
Pertes en réseau (m³/an)	320 172	347 487	331 474	279 696	325 886	16,51%

Envoyé en préfecture le 15/10/2021

Reçu en préfecture le 15/10/2021

Affiché le

ID : 019-200070597-20211006-D2021_064_E-DE

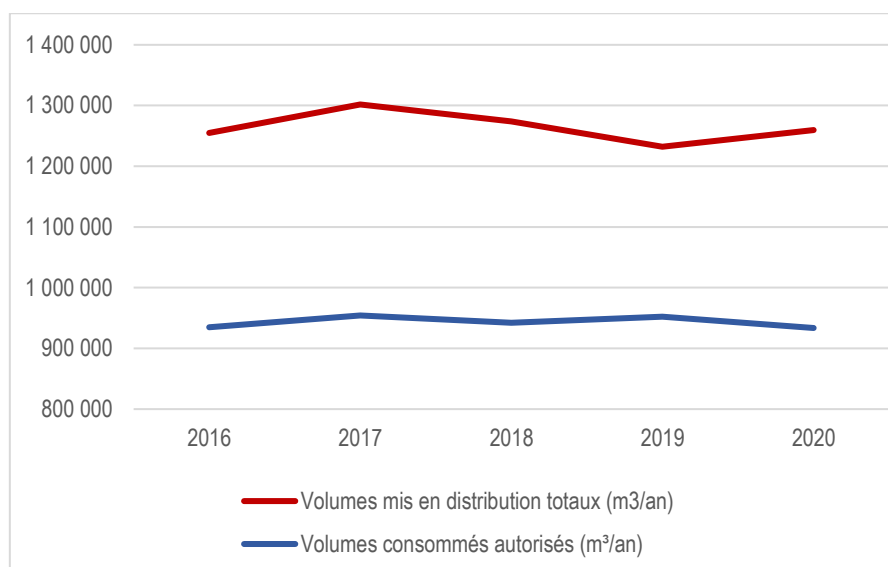
	2016	2017	2018	2019	2020	Evol.
Volume mis en distribution BELLOVIC (m³/an) :	1 254 854	1 301 755	1 273 903	1 232 154	1 259 478	2,22%
Volumes produits	0	189 567	156 457	1 238 982	1 266 328	
Volumes importés	783 933	1 132 654	1 128 165	2 506	2 901	
Volumes exportés	24 110	20 466	10 719	9 335	9 751	
Volumes consommés autorisés BELLOVIC (m³/an) :	934 682	954 268	942 429	952 458	933 592	-1,98%
Volumes consommés comptés	849 645	831 368	847 878	869 345	859 475	
Volume de service du réseau	78 273	116 230	87 881	73 593	63 717	
Volumes consommés sans comptage	6 764	6 670	6 670	9 520	10 400	
Pertes en réseau (m³/an)	320 172	347 487	331 474	279 696	325 886	16,51%

Après la nette diminution des pertes en réseau en 2019, l'année 2020 est marquée par des pertes en hausse de 16%. Les pertes de l'année 2020 sont toutefois inférieures aux années antérieures à 2019.

Rappelons également qu'une sectorisation a été posée entre 2016 et 2017.

II.7.3 Volumes mis en distribution et volumes consommés autorisés

L'évolution des volumes mis en distribution et consommés autorisés est la suivante :



Les pertes en réseau résultent de la différence entre les deux volumes représentés ci-dessus.

Cette représentation entraîne plusieurs observations :

- L'année 2019 apparait clairement comme un point bas de volumes mis en distribution,
- Les volumes consommés autorisés diminuent malgré une légère hausse du nombre d'abonnés.

II.7.4 Focus sur les volumes non comptabilisés

Le calcul du rendement tient compte des volumes de service du réseau et volumes consommés sans comptage, ces volumes étant par nature estimés.

L'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement) donne les définitions et méthodes suivantes pour caractériser les volumes de service et volumes sans comptage :

	Origine	Méthode de calcul	Ordre de grandeur
Volumes sans comptage	Essais de poteaux incendie	Nb d'essais x durée x 60 m ³ /h	7 à 10 m ³ /an/unité
	Manœuvres incendie	Nb d'ouvertures x durée x 60 m ³ /h	
	Espaces verts sans compteurs	Nombre d'ouvertures des bornes X Durée X débit à estimer	
	Fontaines sans compteurs	Nombre de fontaines par type X consommation à estimer pour chaque type	
	Lavage de voirie	Nb de camions x Nb rotations de camion/jour x Nb de jours de travail Ou Nombre d'ouvertures X Durée X débit à estimer	2 m ³ /Rotation/ Camion
	Chasse d'eau sur le réseau d'assainissement	Nombre de réservoirs de chasse X Nombre d'actions X volume d'un réservoir	2 à 5 m ³ par jour et par unité
Volumes de service	Nettoyage des réservoirs	Par défaut : Niveau bas + 10% du volume total utile du réservoir	
	Désinfection après travaux	- 8 volumes de canalisation (soit 1 volume de vidange, 3 pour le rinçage avant désinfection, 1 pour la désinfection et 3 pour le rinçage après désinfection) - pour les branchements : nombre de branchements X 0,20 m ³	
	Purges et lavage de conduites	- Nb de purges X Durée X 2,5 m ³ /h - Purges hors gel : 0,3 m ³ /heure X Nb de jours ouverture X Nb d'antennes équipées - Lavage eau-air-eau : 5 volumes de canalisation	
	Surpresseurs et pissettes	Nombres de pompes X Débit à estimer ou nombre de pissettes X débit à estimer	90m ³ /an/pompe
	Analyseurs de chlore ou analyseurs en ligne	Nombre d'analyseurs X Débit à estimer	65 à 80 l/h, soit 570 à 700 m ³ /an/Analyseur
	Autres	Volumes théoriquement non significatifs	

III PERFORMANCE DU SERVICE

III.1 Performance du réseau

III.1.1 Rendement

Le rendement du réseau, qui est directement corrélé aux indices ci-dessus, et qui permet d'évaluer la proportion d'eau « perdue », soit les performances du réseau. Il correspond au rapport entre les volumes consommés autorisés et les volumes importés :

$$\text{Rendement} = \frac{\text{Volume consommé autorisé} + \text{Volume vendu en gros}}{\text{Volume produit} + \text{V acheté en gros}}$$

Avec :

$$\text{Volume consommé autorisé} = V \text{ comptabilité} + V \text{ consommé sans comptage} + V \text{ de service}$$

Indicateurs de performance réseau		2016	2017	2018	2019	2020	Evolution n/n-1
P104.3	Rendement du réseau de distribution	74,49%	73,31%	73,98%	77,30%	74,32%	-3,85%
	Rendement minimal du contrat				75%	77%	
	Rendement Grenelle (%)				65,5%	65,5%	

Le rendement du réseau de distribution est de 74,3%, soit en diminution par rapport à 2019.

Le rendement est inférieur au rendement minimal prévu au contrat. Des pénalités peuvent être appliquées.

III.1.2 Indice linéaire de consommation (ILC)

L'indice linéaire de consommation (ILC) caractérise le profil de consommation d'un territoire. Il est défini comme suit :

$$ILC = \frac{V \text{ comptabilisé} + V \text{ consommé sans comptage} + V \text{ de service} + V \text{ exporté}}{\text{linéaire du réseau (hors branchement)} * 365 \text{ j}}$$

Indicateurs de performance réseau		2018	2019	2020	Evolution 2019/2020
VP.224	Indice linéaire de consommation (m ³ /km/jour)	2,5	2,5	2,5	0%

Le tableau ci-dessous donne la classification des réseaux d'eau en fonction de la valeur de l'indice linéaire de consommation.

ILC (m ³ /km/j)	<10	10<ILC<35	>35
Catégorie de réseau	rural	Semi-rural	Urbain

On peut considérer que le réseau de BELLOVIC est **un réseau de type rural** car son indice linéaire de consommation (ILC) est inférieur à 10 m³/km/j.

III.1.3 Indice linéaire de perte (ILP)

L'indice linéaire de pertes (ILP), qui calcule la différence entre les volumes introduits dans le réseau et les volumes consommés autorisés, ramenée à 1 km de réseau et un jour. Il prend donc en compte les volumes comptabilisés mais non facturés et les volumes de service. Il témoigne ainsi plus fidèlement des pertes effectives sur le réseau :

$$ILP = \frac{Vol. mis en distribution - Vol. consommé autorisé}{Linéaire de réseau (hors branchement) \times 365j}$$

On considère usuellement le classement suivant (classification des Agences de l'Eau) :

Catégorie de réseau	Rural	Semi-rural	Urbain
ILP Bon	ILP < 1,5	ILP < 4	ILP < 9
ILP Acceptable	1,5 < ILP < 2,5	4 < ILP < 6.5	9 < ILP < 13
ILP Médiocre	2,5 < ILP < 4.5	6.5 < ILP < 10	13 < ILP < 19
ILP Mauvais	4.5 < ILP	10 < ILP	19 < ILP

Indicateurs de performance réseau		2016	2017	2018	2019	2020	Ev. 2019/2020
P106.3	Indice linéaire des pertes en réseau (m ³ /km/jour)	0,84	0,91	0,87	0,73	0,85	16,4%
	Indice linéaire des pertes en réseau maximal fixé dans le contrat				0,78	0,70	

L'ILP de BELLOVIC est bon (0,85 m³/km/j).

Le délégataire s'est engagé contractuellement sur un indice linéaire de perte de 0,70 maximum pour l'exercice 2020. L'engagement n'est donc pas respecté.

Pour rappel, l'engagement pour l'exercice 2021 est de 0,70 puis 0,60 à partir de 2022.

III.1.4 Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC)

L'indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC) évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations, la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

Cet indicateur diffère de l'indice linéaire de pertes en réseau qui n'intègre que les pertes par fuites. Il lui est toujours supérieur.

$$ILVNC = \frac{Vol. mis en distribution - Vol. comptabilisé}{Linéaire de réseau (hors branchement) \times 365j}$$

Indicateurs de performance réseau		2019	2020
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/jour)	0,95	1,05

L'ILVNC est de 1,05 m³/km/jour en 2020.

III.1.5 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale

L'indicateur P103.2- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable permet de suivre le niveau de connaissance du patrimoine enterré et l'évolution de la politique de gestion patrimoniale du réseau. Sa valeur est comprise entre 0 et 120.

La valeur de l'indicateur sur le territoire est la suivante :

	Indicateur	2019	2020
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120)	110	110

Paramètre	Barème	Note
A – Plan du réseau de collecte : 15 points maximum		
Existence d'un plan du réseau de transport et de distribution d'eau potable	10	10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5	5
B – Inventaire des réseaux : 30 points maximum (points supplémentaires attribués seulement si A = 15 points)		
Existence d'un inventaire des réseaux comportant des informations sur le matériau et le diamètre des conduites pour au moins 50 % du réseau	10	10
ET La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		
Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%.	+1 à +5	5
Le 5 ^e point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux		
L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseignée	10	10
Lorsque les informations sur les dates ou les périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué à chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %.	+1 à +5	5
C – Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux : 75 points maximum (points supplémentaires attribués seulement si A + B = 40 points minimum)		
Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	10	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	10	10
Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	10	0

Paramètre	Barème	Note
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	10	10
Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	10	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux	5	5

Notes sur le calcul de l'indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Dans la partie B : Inventaire des réseaux, la note concernant la date ou la période de pose des tronçons est calculée de la manière suivante : le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux :

- ✓ Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 point
- ✓ Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 points
- ✓ Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 points
- ✓ Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 points
- ✓ Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 points
- ✓ Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 points
- ✓ Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 points

Une valeur de 110/120 exprime une excellente connaissance du réseau. Pour améliorer son indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable, il faudrait localiser les branchements dans le SIG.

III.1.6 Renouvellement du réseau

L'indicateur P107.2– Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable complète l'information sur la gestion du patrimoine et permet de suivre l'évolution du plan de renouvellement.

Il est également à relier à l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale (P103.2), pour appréhender de manière plus transversale le bilan de la gestion patrimoniale du réseau.

L'indicateur est calculé ainsi :

$$\frac{\text{Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années } N - 4 \text{ à } N}{5 \times \text{linéaire de réseau au 31 décembre de l'année } N} \times 100$$

Les données relatives au renouvellement du réseau sont les suivantes :

Indicateurs de performance réseau		2019	2020
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (en %)	0,41%	0,39%

III.1.7 Propositions d'amélioration pour les réseaux

Les propositions de travaux à prévoir en urgence ou en priorité sont listés ci-dessous :

Réseau	Amélioration à prévoir
Le Pescher	Redimensionnement de la distribution de Lespinassou vers Reyrant. De nombreux manque d'eau l'été.
Chenailler Mascheix	Pose d'un stabilisateur de pression amont sur la canalisation d'alimentation du réservoir Laborie
Meysac/Collonges la Rouge	Renouvellement de la conduite ACIER DN125 de Collonges à Puy Boubou
Meysac	Renouvellement de conduite au lieu-dit Nardy
Ligneyrac	Supprimer conduite acier DN 100 de la distribution vers Turenne avec basculement des branchements de la Croix du Buy à Sabazot
Liourdes	Mise en place d'une purge automatique sur le lieu-dit « la Vialette »
Nonards	Création d'une seconde alimentation du réservoir La Garnie et ainsi que le déplacement de la conduite située sous le chalet de Bouny.
Bilhac	Déplacement de 300ml de canalisation sous piscine au lieu-dit Vigier

III.1.8 Propositions d'amélioration des ouvrages

Les propositions de travaux sur les réservoirs à prévoir en urgence ou en priorité sont listés ci-dessous :

Réseau	Amélioration à prévoir
Réservoir Le Martré à Collonges la Rouge	Reprise de l'étanchéité de la cuve.
Réservoir d'Aubazine Haut	Mise en sécurité de l'escalier d'accès au réservoir.
Réservoir Collonges la Rouge Puy de Vezy	Renouvellement de la tuyauterie.
Mise en sécurité de l'ouvrage	Réservoirs : Les Escures, Encoursac, Beffard, Les Estruelles, Le Prehaut, Neuville, Durand, Le Verdier, Combejanel, Le Roussel, Pierretailade de Meyssac, Serilhac
Renouvellement de la tuyauterie	Réservoirs : Le Pescher, Palazinges, Beynat Espagnagol, Le Verdier, Brivezac Bourg, Salgues, Combejanel,
Refaire l'étanchéité	Réservoirs : Bichiran,
Demande d'alimentation ERDF	Réservoir : Le Chauze de Meyssac

III.2 Autres indicateurs descriptifs et de performance

III.2.1 Indicateurs de performance

Les autres indicateurs de performance sont ceux représentant la qualité des eaux et l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau :

	Indicateurs réglementaires	2018	2019	2020
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire en ce qui concerne la microbiologie (en %)	100%	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire en ce qui concerne la physico-chimie (en %)	100%	96%	100%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (en %)	80%	80%	80%

L'indicateur P108.3 donne une information sur la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur. Cet indicateur est consolidé en le pondérant par le volume qui est produit à partir de chaque point de prélèvement dans le milieu naturel.

III.2.2 Indicateurs descriptifs

Les autres indicateurs descriptifs sont l'estimation du nombre d'habitants desservis et le prix TTC du service :

	Indicateurs réglementaires	2018	2019	2020
D 101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	15 285	15 285	15 212
D 102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au 1er janvier de l'année n +1 (en €)	3,81	3,82	3,85

III.2.3 Indicateurs exigibles pour les rapports soumis à examen de la CCSPL

BELLOVIC, syndicat mixte, n'est pas dans l'obligation de créer une Commission consultative des services publics locaux (CCSPL), car il ne regroupe aucune commune de plus de 10 000 habitants.

Certains indicateurs de performance doivent être calculés pour les collectivités disposant d'une telle commission. Ils ont été calculés ici à titre indicatif.

	Indicateurs exigibles pour les rapports soumis à examen de la CCSPL	2019	2020
D 151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	2 jours	2 jours
P 151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0	0
P 152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	98,14%	97,22%
P155.1	Taux de réclamations	1‰	2,49‰

Cas particulier du taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente.

Le taux d'impayé est calculé comme suit :

$$\frac{\text{Montant des impayés au 31/12/N des factures « eau » émises au titre de l'année N - 1}}{\text{montant total TTC des factures émises au titre de l'année N - 1}} \times 100$$

Le montant des impayés au 31/12/N des factures « eau » émises au titre de l'année 2019 n'est pas calculé par SAUR.

Cependant, une reconstitution a été réalisée sur la base du compte de gestion du délégataire 2019, en additionnant :

- les montants indiqués au titre de la part délégataire,
- les montants indiqués au titre de la surtaxe,
- la TVA reconstituée sur chacune des parts,
- les redevances de l'Agence de l'eau calculée sur la base du montant unitaire de la redevance et des volumes facturés.

Il en résulte les indicateurs suivants :

	Indicateurs exigibles pour les rapports soumis à examen de la CCSPL	2020
	Montant total TTC facturé (hors travaux) des factures émises au titre de l'année 2019 au 31/12/2020	3 664 723,17
	Montant restant impayé au 31/12/2020 des factures « eau » émises au titre de l'année 2019	73 628,35
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,01%

L'article 8.3.2 stipule que « Le taux d'impayés est fixé à 1,5% maximum », **cet engagement n'est donc pas respecté pour l'année 2020.**

IV TARIFICATION DU SERVICE

IV.1 Facture type pour une consommation de 120 m³

Les tarifs appliqués pour la production et la distribution d'eau potable concernent 3 acteurs : le délégataire, la collectivité et l'agence de l'eau.

Montants	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	Evol. 20/21
Eau potable				
Part syndicale				
Part fixe (€/an)	43,79	44,23	44,67	
Part variable (€/m ³)	1,3565	1,3701	1,3838	
Total part syndicale	206,57	208,642	210,726	+1,00%
Part délégataire				
Part fixe (€/an)	81,51	83,38	84,09	
Part variable (€/m ³)	0,7702	0,7879	0,7946	
Total part délégataire	173,934	177,928	179,442	+0,85%
Redevances Agence de l'Eau				
Préservation des ressources en eau (€/m ³)	0,042	-	-	
Lutte contre la pollution (€/m ³)	0,33	0,33	0,33	0%
Redevance « prélèvement » usine de la Grèze	0,068	0,069	0,069	0%
Total Agence de l'Eau	52,80	47,88	47,88	0%
Total HT	433,30	434,45	438,048	
TVA	23,83	23,89	24,09	+0,83%
Total TTC	457,14	458,34	462,14	

La part de la collectivité évolue selon les délibérations du comité syndical. Elle est destinée à financer les investissements pour l'amélioration du patrimoine du service. Elle est en hausse de 1% pour 2021.

La part revenant au délégataire est fixée dans le contrat. Elle évolue selon une formule de révision fixée dans le contrat d'affermage, qui s'appuie sur la valeur de divers indices réglementaires. Elle correspond à sa rémunération pour l'exploitation. Elle a augmenté de 0,85 % entre 2020 et 2021.

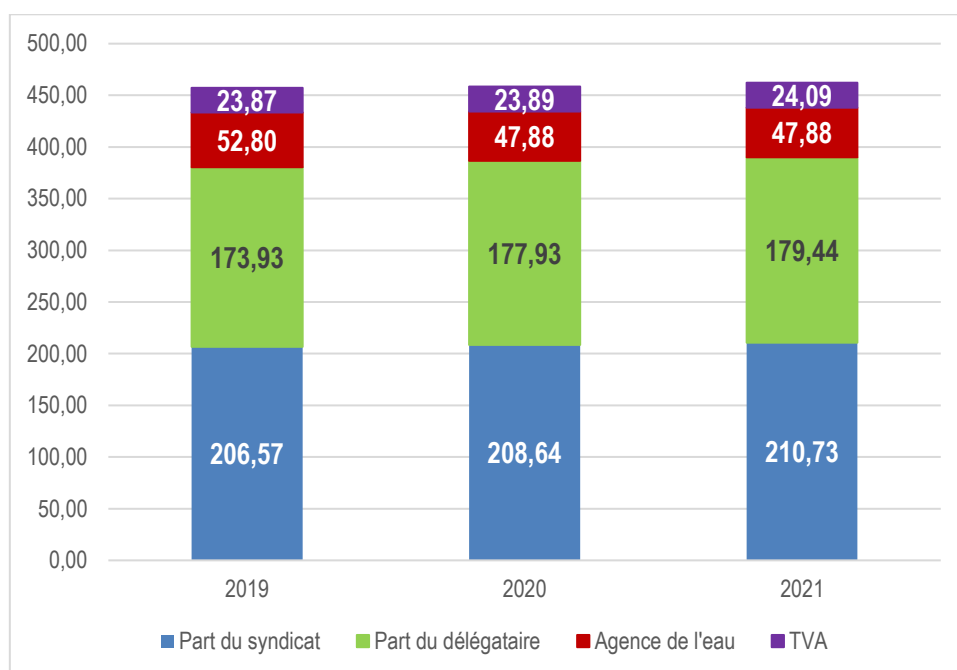
La part revenant à l'agence de l'eau évolue selon les délibérations de son conseil d'administration pour ce qui est des montants de référence. Les deux redevances évoluent différemment. On retiendra que la redevance de « lutte contre la pollution » est stable depuis 2018.

IV.2 Evolution du prix de l'eau

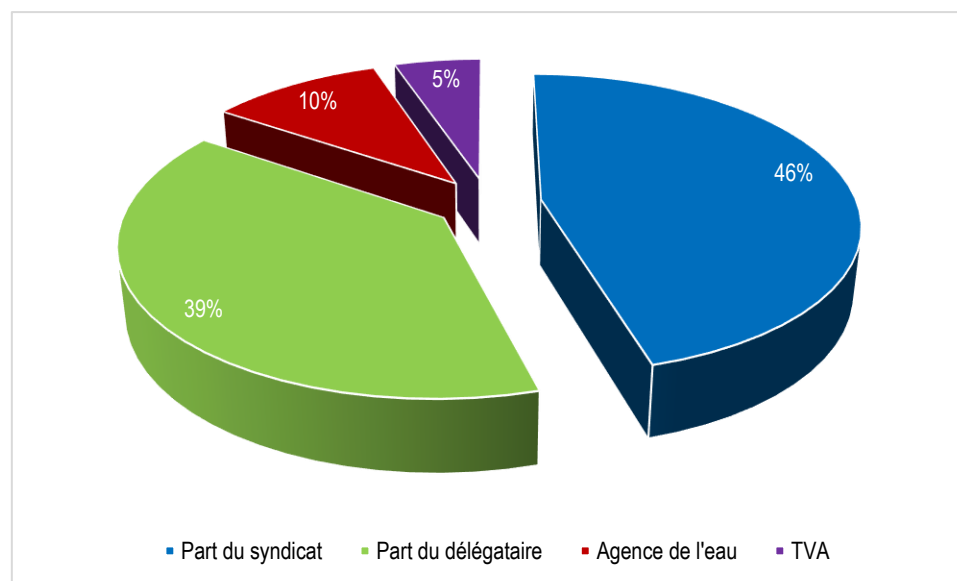
En application du contrat de délégation, le délégataire est chargé du recouvrement des factures d'eau. Il assure ensuite le reversement au syndicat, à l'agence de l'eau et à l'exploitant du service d'eau potable des parts qui leur reviennent.

La TVA s'applique au taux de 5,5% sur l'ensemble des éléments de la facture.

Le prix au m³ pour une facture de 120m³ a augmenté de 0,83 % entre 2020 et 2021. Le graphique suivant permet de visualiser l'évolution de la facture globale :



La décomposition d'une facture globale en 2021 est la suivante :



En 2021, la part délégataire représente 39 % de la facture totale soit 179,44 €.

Quant à la part syndicale, elle représente 46 % de la facture totale soit 210,76 €.

La réglementation impose que le montant de la part fixe totale (part fixe collectivité + part fixe délégataire) ne dépasse pas 40 % de la facture totale hors taxes et redevances. Dans le cas du syndicat, la part fixe représente 33 % de la facture totale hors taxes et redevances. Cette disposition est donc respectée.

Envoyé en préfecture le 15/10/2021

Reçu en préfecture le 15/10/2021

Affiché le

ID : 019-200070597-20211006-D2021_064_E-DE

V COMPTE ANNUEL DE RESULTAT D'EXPLOITATION

Le tableau ci-dessous présente le compte annuel de résultat d'exploitation de l'exercice 2019 et du compte prévisionnel d'exploitation du nouveau contrat afin de pouvoir juger de l'adéquation de ces deux documents :

En k€	CEP	2019	2020	Var. 2019/2020
PRODUITS	1 555 589	1 619 700	1 638 200	1,1%
Exploitation du service	1 555 589	1 490 700	1 504 700	
Travaux attribués à titre exclusif		79 000	84 300	
Produits accessoires		50 000	49 200	
CHARGES	1 551 155	1 616 400	1 692 500	4,7%
Personnel	507 872	497 600	487 000	-2,1%
Energie électrique	196 630	158 000	214 100	35,5%
Achats d'eau	1 940	2 000	1 900	-5,0%
Produits de traitement	70 419	45 000	47 600	5,8%
Analyses	13 357	17 000	10 400	-38,8%
Sous-traitance, matières et fournitures	112 010	95 500	94 900	-0,6%
Impôts locaux, taxes et redevances		82 400	85 500	3,8%
Autres dépenses d'exploitation	193 152	235 900	272 700	15,6%
-Télécommunications, poste et télégestion	17 710	20 900	22 000	5,3%
-Engins et véhicules	95 312	108 500	121 700	12,2%
-Informatique	50 259	52 700	69 300	31,5%
-Assurances	7 371	8 100	7 400	-8,6%
-Locaux	22 500	25 500	30 700	20,4%
-Divers		20 200	21 700	7,4%
Frais de contrôle		15 000	-13 700	-191,3%
Contribution des services centraux et recherche	84 402	194 500	203 300	4,5%
Charges relatives aux renouvellements	200 913	216 600	247 000	14,0%
-Pour garantie de continuité du service	14 873	30 500	56 700	85,9%
-Programme contractuel – réseaux		46 600	47 700	2,4%
-Compte de renouvellement électromécanique	186 040	139 400	142 600	2,3%
Charges relatives aux investissements contractuels		23 300	23 200	-0,4%
-Annuités emprunt collectivité prises en charge	23 300	23 300	23 200	-0,4%
Charges relatives investissements du domaine privé	17 536	15 800	15 200	-3,8%
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux	36 290	17 800	3 400	-80,9%
RESULTAT AVANT IMPOTS	4 434	3 300	-54 300	- 1 745,5%

Ces données suscitent plusieurs remarques :

- Les produits sont supérieurs aux produits prévisionnels de 5,31%.
- Les charges sont également supérieures aux charges prévisionnelles de 9,11%.
- Le résultat est négatif de 54 300 €.

V FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

V.1 Montants financiers des travaux engagés par la collectivité pendant le dernier exercice budgétaire

- ✓ Travaux : 880 003,11€ HT payés + 2 623 353,30 € HT engagés et reportés en 2021
 - Dont travaux de renouvellement de canalisation : 516 985,19 € (avec MOE) dont travaux 471 024,33 €
- ✓ Etudes : 86 188,20 € HT payés + 132 816,40 € HT engagés et reportés en 2021
- ✓ Subventions : 9 580,00 € + 995 808,00 € reportés en 2021

V.2 Etat de la dette

- ✓ Encours au 31 décembre 2020 : 8 566 328,68 €
- ✓ Annuités :
 - Capital : 509 345,62 €
 - Intérêt : 171 715,02 €
- ✓ Epargne brute annuelle au 31 décembre 2020 : 2 205 799,46 €

V.3 Amortissements réalisés par la collectivité

- ✓ Dotation pour l'exercice 2020 : 813 294,49 €

V.4 Surtaxe syndicale

- ✓ Tarif unitaire et date de la dernière délibération :
 - 2020 : (délibération du 24 septembre 2019)
 - Abonnement : 44,23 € HT/an
 - Consommation : 1,3565 € HT/m³
 - 2021 : (délibération du 6 octobre 2020) :
 - Abonnement : 44,67 € HT/an +1%
 - Consommation 1,3838 € HT/m³ +1%

✓ Montants perçus pour l'exercice 2020 : **1 919 567,44 € TTC (hors frais de contrôle)**

○ Détails des versements :

Acompte du 22/07/2020 : 764 590,84 € HT

Acompte du 01/09/2020 : 764 590,84 € HT

Solde du 30/04/2021 : 70 457,85 € HT

○ Frais de contrôle du 22/07/2020 : 15 206,45 € HT

V.5 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projet	Montant prévisionnel (HT)
Extensions et déplacements de réseau non programmés 2021	268 750,00 € Dont travaux : 250 000,00 €
Renouvellement du réseau dans le cadre du diagnostic issu du schéma directeur d'alimentation en eau potable 2020-2022 (900 000 € par an pendant 3 ans)	963 000,00 € Dont travaux : 900 000,00 €
Extension du réseau public d'eau potable – Bassignac-le-Bas – Village de Vours	140 981,53 € Dont travaux : 129 972,10 €
Renouvellement et renforcement du réseau – Le Pescher - Tricolet	91 393,19 € Dont travaux : 85 010,00 €
Total	1 464 124,72 €

V.6 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Projet	Montant prévisionnel (HT)
Néant	

Envoyé en préfecture le 15/10/2021

Reçu en préfecture le 15/10/2021

Affiché le

ID : 019-200070597-20211006-D2021_064_E-DE

V.7 Descriptifs et montant financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L. 1115-1-1 du code général des collectivités territoriales

L'article L. 1115-1-1 du code général des collectivités territoriales permet aux collectivités chargées des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement ou du service public de distribution d'électricité et de gaz peuvent, dans la limite de 1 % des ressources qui sont affectées aux budgets de ces services, mener des actions de coopération avec les collectivités territoriales étrangères et leurs groupements

Les valeurs de l'indicateur sur le territoire sont les suivantes : Aucun

V.8 Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité

L'indicateur P109.0 – Montants des abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité, exprimé en euro par m³, représente le montant des abandons de créances voté par le conseil syndical au cours de l'année ou réalisé par le délégataire, ainsi que les versements effectués par la commune au profit d'un fond créé en application de l'article L. 261-4 du code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement par exemple), ramené au volume facturé sur l'année.

Il représente la part de la solidarité aux abonnés les plus démunis dans le prix du service.

Les valeurs de l'indicateur sur le territoire sont les suivantes :

Solidarité	2019	2020
Montant des abandons de créances P109.0	0,0031€/m ³	0,0114 €/m ³
Valeur des abandons de créance (€)	2 695,42€	9 807,12 €
Nombre de demandes reçues	25	44